



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

3 avril 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN du 3 avril 2023

SOMMAIRE

Décisions	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN 92 N° 2023-045	14.03.2023	Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine.	3

ARRÊTÉ DSDEN92 n°2023-045

portant composition de la commission administrative paritaire départementale
des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine

**Le directeur académique des services de l'Éducation nationale,
directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine,**

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le code de l'éducation, et notamment l'article L921-3 ;
- Vu** le décret n° 61-1012 du 7 septembre 1961 modifié définissant le statut particulier des instituteurs en ce qui concerne les conditions d'accompagnement et d'avancement d'échelon et de changement de fonctions ;
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu** le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu** le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;
- Vu** le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 30 mai 2022 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels titulaires et suppléants aux commissions administratives paritaires départementales uniques compétentes à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de l'académie de Versailles ;
- Vu** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- Vu** l'arrêté du 22 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur pour l'élection du comité social d'administration académique, des commissions administratives paritaires académiques et départementales ainsi que des commissions consultatives paritaires relevant de l'académie de Versailles ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire départementale unique compétente à l'égard des professeurs des écoles et des instituteurs des Hauts-de-Seine en date du 8 décembre 2022 ;
- Vu** l'arrêté DSDEN92 n°2022-070 du 16 décembre 2022 portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine ;
- Vu** les propositions des organisations syndicales concernées.

A R R Ê T E

Article 1 : la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine est constituée comme suit :

▪ **au titre de l'administration :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Frédéric FULGENCE Directeur académique	Madame Véronique PAROUTY Directrice académique adjointe
Monsieur Antoine CUISSET Secrétaire général	Monsieur Jacques FLODROPS Directeur académique adjoint
Madame Véronique GARCIA-GILLET Adjointe au directeur académique chargé du 1 ^{er} degré	Madame Estelle BARREYRE IEN circonscription de Colombes 1
Monsieur Sylvain LE LOCH IEN circonscription ASH Nord	Madame Valérie NEVEU IEN circonscription de Suresnes
Madame Catherine COTONAT IEN circonscription ASH Sud	Madame Nathalie DE JESUS AMARAL IEN circonscription de Rueil Malmaison
Madame Pascale LE GALL IEN Instruction dans la famille et privé hors contrat	Madame Sylvia BLANCHE-BARBAT IEN circonscription de Bois-Colombes
Madame Valérie LOISEAU IEN circonscription de Neuilly-sur-Seine	Monsieur Gérard MILESI Chef de bureau D1D1
Madame Évelyne BERGÉ IEN circonscription de Meudon-Chaville	Madame Zohra AOUBAIDA Cheffe de bureau D1D2
Madame Sophie AVIGNON IEN circonscription Maternelle/CASNAV	Madame Marine CARRIÉ Cheffe de bureau D1D3
Madame Sandrine GRUZ Cheffe de la division du 1 ^{er} degré	Madame Emmanuelle CARBONNEL Cheffe de bureau D1D4

▪ **au titre des représentants des personnels :**

Titulaires	Affectation
Madame Daphné PACITTI-PARISI	E.M.PU LA PLAINE - CLAMART
Madame Fabienne ROUVRAIS-PASQUIER	E.E.PU HENRI POINCARÉ A - ASNIERES SUR SEINE
Madame Pauline CANER	E.M.PU GATHELOT - CLAMART
Monsieur Pascal HOUDU	E.P.PU VOLTAIRE - PUTEAUX
Madame Sophie MARTIN	CNED TOULOUSE
Madame Mathilde EISENBERG	E.M.PU JACQUES DECOUR - NANTERRE
Madame Christine PARAT	E.P.PU LOUIS PERGAUD - LE PLESSIS ROBINSON
Madame Julie FAUREL	E.E.PU RENAUEDEL A - MONTROUGE
Madame Marianne PAIMBLANC	E.M.PU ALFRED DE MUSSET - LEVALLOIS PERRET
Monsieur Jean-Yves BERNARD	E.M.PU SONIA DELAUNAY - COURBEVOIE
Suppléants	Affectation

Madame Éli ^s a RADUCANU	E.E.PU HENRI POINCARE B - ASNIERES SUR SEINE
Madame Isabelle GENTY	E.E.A. JUSTIN OUDIN - ISSY LES MOULINEAUX
Monsieur Éric RACOFIER	RASED - BAGNEUX
Madame Stéphanie DUFFOUR	CIRCONSCRIPION BOULOGNE-BILLANCOURT
Monsieur Patrick PELLOUX-PRAYER	E.E.A. LES ROCHERS - CLAMART
Madame Léa BIZERAY	E.E.PU JOLIOT CURIE- BAGNEUX
Madame Armelle PERTUS	E.E.PU LES GRESILLONS A - GENNEVILLIERS
Madame Tamara KNEZEVIC	TS ZONE MEUDON-CHAVILLE
Madame Sidonie MAZE	E.M. PU LES COTTAGES - SURESNES
Madame Christel LERICHE	E.M. PU LOUIS-HUBERT ALLIE - COURBEVOIE

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté DSDEN92 n°2023-002 du 10 janvier 2023 sont abrogées.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 14 mars 2023

Signé

Frédéric Fulgence

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>